

# DISPOSITIF DE MÉDIATION SOCIALE EN MILIEU SCOLAIRE SUD FORMATION GUYANE



Qui nous somme ?

Association créée en 1997, en tant qu'organisme de formation et d'accompagnement à l'emploi.

**Création du pôle médiation en 2011. basé a  
Marseille, qui est un dispositif de médiation  
quartier. Passion du dispositif CRPV le 1 janvier  
2022 à  
Sud formation**

Les différents dispositifs au sein de sud formation Guyane:

- Dispositif du SEJ
- Dispositif de L' APO
- Dispositif REVEL TOI
- Dispositif FAMILIR
- Dispositif MSMS et TP MSADS





## Les Encadrement et accompagnement

---



La Directrice générale

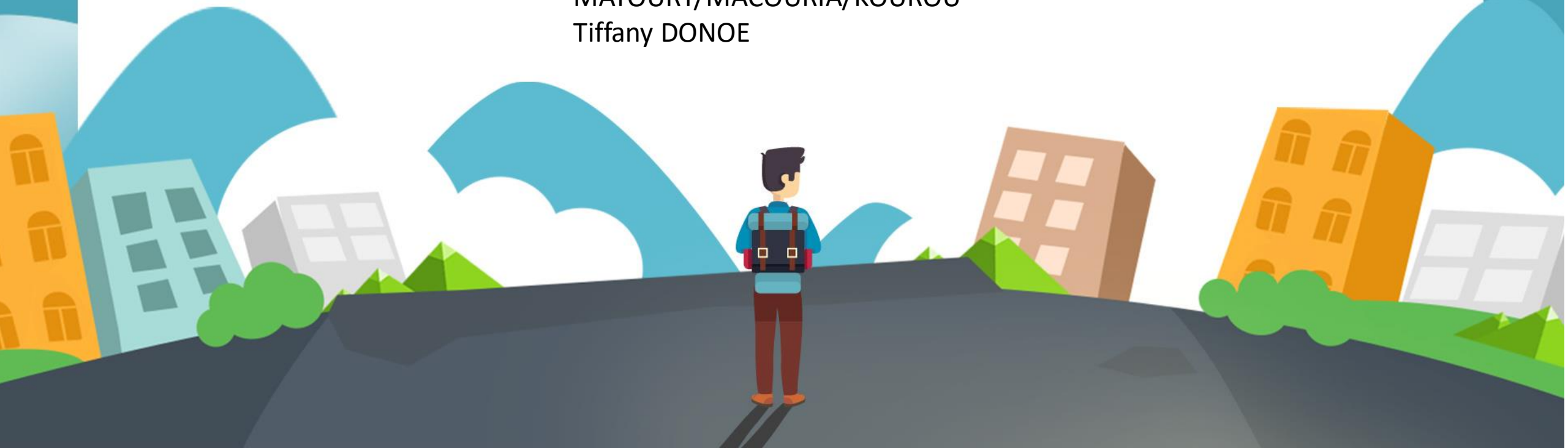
Jocelyne ROYER

Coordinatrice MSMS CAYENNE/  
REMIRE –MONJOLY  
Marie-Claude GUERRIER

Coordinatrice MSMS  
MATOURY/MACOURIA/KOUROU  
Tiffany DONOE

Directeur Adjoint pôle  
médiation  
Djemel DJABBOUR

Coordinatrice MSMS  
SAINT- LAURENT  
Malvina QUIGNON





Le Dispositif MSMS compte actuellement **32** médiateurs

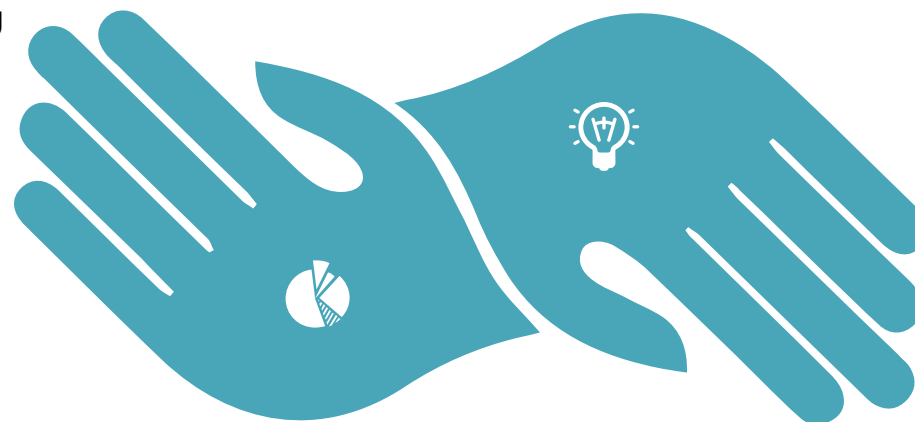


**29** écoles

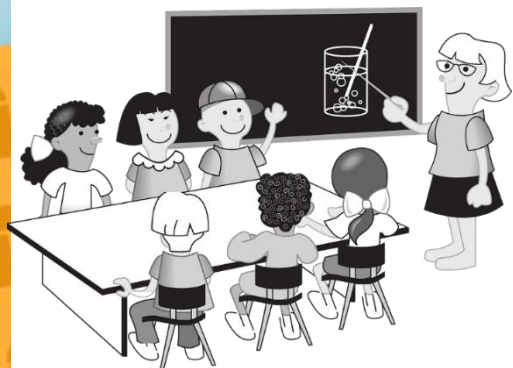


MATOURY / MACOURIA /  
KOUROU

CAYENNE / REMIRE MONJOLY



**21** collèges



**3** lycées



SAINT-LAURENT

soit **53** établissements scolaire sur tout le territoire Guyanais

## Qu'est ce que la médiation sociale ?



La médiation sociale en milieu scolaire consiste à accompagner les enfants et les adolescents dans leur vie à l'école. Les médiateurs sociale en milieux scolaire travaillent dans les écoles et à proximité pour créer un environnement favorable.

Ils maintiennent le contact avec les familles, établissent des partenariats locaux et aident les élèves à passer d'une étape à une autre. Leur approche se base sur l'écoute, le dialogue et l'absence de jugement ou de sanction.

Leur objectif est de réduire les conflits, la violence, le harcèlement, l'absentéisme et le décrochage scolaire pour favoriser un bon climat d'apprentissage pour les élèves.





### 5 Principes garantissant la posture.

- La position de tiers
- L'impartialité et la bonne proximité
- La responsabilisation des personnes
- La réflexion sur sa pratique professionnelle
- La possibilité de refuser / de se retirer d'une médiation

### 4 Principes garantissant le processus de médiation.

- Le libre consentement
- L'indépendance
- La discrétion et la confidentialité
- La protection des droits des personnes et le respect des droits fondamentaux



## PRÉSENCE ACTIVE DE PROXIMITÉ (PAP)



Créer du lien : « aller vers ».  
Détecter des situations et assurer une veille sociale des élèves.  
Faire au besoin, des rappels au règlement.



- Présence aux abords lors des entrées et des sorties de l'établissement.
- Présence au sein de l'établissement lors des interclasses et des récréations.

## PRÉVENTION ET GESTION DE SITUATIONS CONFLICTUELLES



Prévenir les situations conflictuelles par un échange individuel ou en groupe  
Gestion de conflits en temps réel et/ou en temps différé



- Mise en place d'entretien individuel.
- Mise en place de médiation table ronde ou navette.
- Participation au suivi de cas de harcèlement.

## ÉCOUTE, ACCOMPAGNEMENT ET ORIENTATION



Entretien individuel avec les élèves  
Mise en relation : « passer le relais » à des partenaires internes ou externes à l'établissement  
Contact avec les familles Suivi des situations

- Suivi important des situations de harcèlement.
- VAD : Visites à domicile.
- Entretien et contact avec les parents.
- Mise à jour des coordonnées.
- Travail avec l'assistante sociale



## ACTIONS DE SENSIBILISATION ET PROJETS PARTICIPATIFS



Appuyer, développer et participer à des projets collectifs et à des actions de sensibilisation sur ses thématiques d'intervention : conflits, harcèlement, décrochage scolaire et absentéisme, citoyenneté, interculturalité.

- Appui sur des projets existants
- Mise en œuvre de projets ou sensibilisations

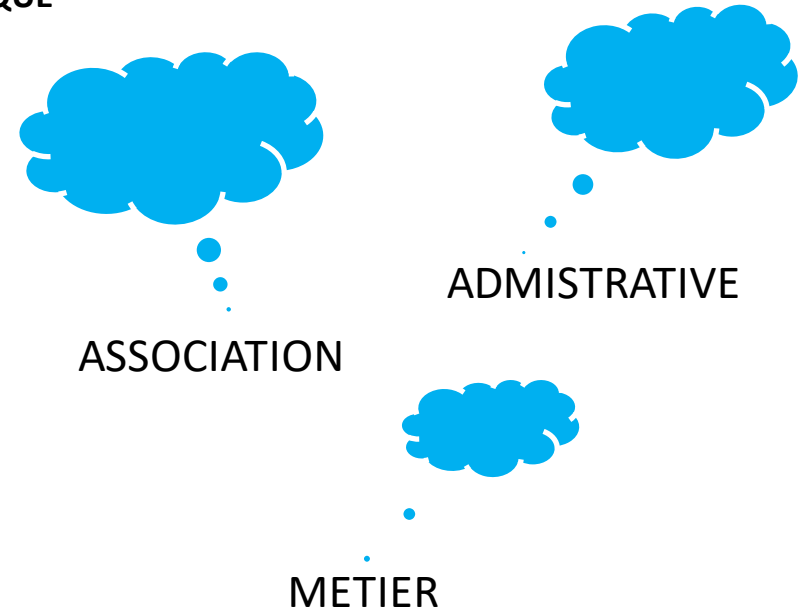


## VEILLE SOCIALE TERRITORIALE ET VEILLE TECHNIQUE



Travail avec le DSU, le PRE, les EMS, la MDA, la cité éducative et autres partenaires - Participation aux commissions mises en place par l'équipe pédagogique et éducative : cellule absentéisme, cellule de suivi veille et prévention

- Mise en place d'entretien individuel.
- Mise en place de médiation table ronde ou navette.
- Participation au suivi de cas de harcèlement.





LES 3 AXES DE TRAVAIL DU MÉDIATEUR

**1. La prévention et la gestion des violences, des conflits, des incivilités et du harcèlement**

**2. La prévention et la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire**

**3. Le développement des comportements citoyens et une culture du dialogue et de la tolérance**

La mission du médiateur social en milieu scolaire est de faciliter le dialogue :

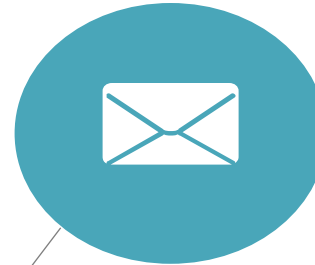
- Entre les élèves : Gérer des conflits, lutter contre le harcèlement, prévenir les violences.
- Entre les familles et l'établissement : Faciliter le dialogue et la compréhension mutuelle, prévenir le décrochage scolaire et l'absentéisme.
- Avec les équipes pédagogiques : Créer des espaces d'expression pour valoriser différemment le potentiel des élèves.
- Entre l'établissement et son environnement : Renforcer la continuité éducative entre l'école et le collège, mais aussi entre l'intérieur et l'extérieur des établissements.





**Sud Formation**  
**Tel 05.94.27.35.59**

**Mme Marie-Claude Guerrier**  
**Tel: 06 94 00 63 59**



[mediation2.asf@gmail.com](mailto:mediation2.asf@gmail.com)

[sudformation973@gmail.com](mailto:sudformation973@gmail.com)



MERCI de votre attention

